

## Toute la Belgique attend le « GRAND-BRUXELLES »

Il y a quelques jours, notre premier ministre lui-même s'est fait l'avocat d'une « circonscription fédérale ». Cette circonscription signifie que tous les électeurs du pays devraient pouvoir, en toute logique, voter pour les mêmes listes de candidats aux élections nationales. Ceci veut dire qu'un électeur d'Arlon pourrait voter pour un candidat anversois et qu'un habitant de La Panne pourrait voter pour un candidat d'Eupen. Chacun comprend l'importance d'un tel choix dans un pays comme la Belgique puisque ceci impliquerait que les élus à la Chambre, qu'ils soient flamands, wallons ou bruxellois, devraient tous se préoccuper de l'ensemble du pays et pas, comme à ce jour, des seuls intérêts de leur région.

Il saute aux yeux que l'idée est bonne et belle mais hélas, elle est « politiquement » très difficile. Elle ne sera pas d'application de sitôt et nul ne sait si elle aboutira un jour (et l'approche des élections de mai 2014 n'aidera sans doute pas...).

Heureusement, il existe un autre point de convergence indispensable entre nos régions et communautés. Celui-ci me semble politiquement plus réaliste puisqu'il fait intégralement partie de l'accord gouvernemental (au point 2.5) qui a été adopté en toutes lettres par nos chambres le 19 juillet 2012. Il s'agit du projet de la « Communauté Métropolitaine de Bruxelles », projet qui utilise Bruxelles, capitale et nœud du pays, comme pivot central.

Inspiré de la note magistrale proposée par l'ensemble des fédérations patronales du pays ("Business Route 2018 for Metropolitan Brussels") et par les exemples proches comme l'Eurométropole transfrontalière de Lille-Courtrai-Tournai, le Metrobasel de Bâle, le London First de Londres, les PlusRegio's néerlandaises, et même la Communauté Urbaine de Charleroi, ce « Grand Bruxelles » qui ne peut pas dire son nom est plus que légitime.

L'idée de cette Métropole-Bruxelles part de deux évidences:

La première est que Bruxelles ne s'arrête pas aux 19 communes de la Région de Bruxelles-Capitale. Diverses études l'ont montré: l'ancienne province de Brabant (Bruxelles, le Brabant Flamand et le Brabant Wallon) forme une unité économique homogène incontestable et dotée d'atouts qu'il faut mettre en valeur dans l'intérêt de tous.

La seconde est un besoin urgent et concret : résoudre les problèmes de mobilité de Bruxelles, de façon concertée. On se souvient des étranges velléités de certains au Nord du pays qui souhaitaient la fermeture de certains accès du Ring. On observe que le projet du RER prend trop de temps. On devine que le péage urbain doit être étudié. On connaît la difficile question des nuisances aériennes. On veut promouvoir ce qu'on appelle les modes doux (vélo, marche...). Bruxelles est aujourd'hui sur le podium peu enviable des villes les plus embouteillées du monde ! Bref, une organisation « supra-régionale » de la mobilité et des échanges autour de notre capitale qui a la chance unique d'être aussi la capitale de l'Europe, est plus qu'une nécessité : c'est une exigence absolue.

Ces évidences ont été bien comprises par les signataires de l'accord gouvernemental, accord qui souligne une influence socio-économique de Bruxelles dépassant largement le territoire des 19 communes. Cette influence s'étend – et je cite l'accord – « *sur près de 35 communes, situées en Flandre et en Wallonie. Des relations de coopération étroites entre Bruxelles et son hinterland sont essentielles et mutuellement profitables aux trois Régions* ». Notamment

dans les domaines « *de l'emploi, de l'économie, de l'aménagement du territoire, de la mobilité, de travaux publics, ou encore de l'environnement* ».

L'accord a été traduit en loi et prévoit donc de créer une Communauté Métropolitaine représentative et de concertation pour les matières transrégionales : « *Les régions sont membres de la communauté métropolitaine et les représentants de leur gouvernement y siègent. Toutes les communes de la Région de Bruxelles-Capitale et des provinces du Brabant flamand et du Brabant wallon, de même que l'autorité fédérale sont membres de droit de la communauté métropolitaine. Les provinces du Brabant flamand et du Brabant wallon sont libres d'adhérer.*».

Bref, au lieu de présenter maintenant une idée comme la circonscription nationale, fut-elle aussi sympathique que nécessaire, attelons-nous à réaliser et à faire fonctionner ce sur quoi il y a un accord politique signé, même si la loi restreint l'ambition de l'accord à la seule politique de mobilité transrégionale dans un premier temps. Ne courrons pas le risque d'en faire une fois de plus un de ces nombreux organes jonchant les oubliettes des accords gouvernementaux... et profitons des quelques semaines qui nous restent avant les discours musclés de la campagne électorale pour donner vie à cette Communauté Métropolitaine. Définissons rapidement ses modalités de fonctionnement, choisissons nommément ses représentants, donnons-lui un agenda et une feuille de route. Le potentiel et les défis des 35 communes de et autour de Bruxelles le valent bien !

Yvan de Beaufort, Organisateur de la Bretelle de Bruxelles, Conseiller Communal MR à Schaerbeek